



Edito

Chers lecteurs,

Ce mois-ci, Actu'SST 56 met l'accent sur un incontournable de la prévention : les Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Souvent considérés comme une évidence, ils ne doivent pourtant jamais être utilisés sans réflexion. Un bon EPI, c'est celui qui est adapté au risque, correctement porté... et accepté par les équipes.

À travers ce numéro, je vous propose de revoir les fondamentaux et de vous donner des repères concrets pour intégrer les EPI dans une démarche de prévention efficace et cohérente.

Bonne lecture,

Anthony B. – AF SST 56

Focus du mois

ZOOM sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI), obligations, sélection, bonne pratique

→ Page 2

Actualité réglementaire

📌 Signalisation de sécurité : attention aux mises à jour des normes ISO

La signalisation de sécurité fait partie intégrante de la prévention en entreprise. Elle permet de localiser rapidement les équipements, les consignes, et les risques.

Mais en 2025, plusieurs mises à jour viennent modifier certaines représentations graphiques que nous croyions pourtant bien installées.

🔍 Mise à jour de la norme ISO 7010

La norme ISO 7010, utilisée pour harmoniser les pictogrammes de sécurité dans toute l'Europe, a été révisée début 2025. Cette révision concerne notamment :

- Le pictogramme de port obligatoire des gants : nouveau visuel plus lisible.
- Le symbole "port du harnais de sécurité obligatoire", modifié pour une meilleure identification visuelle.
- Des adaptations mineures sur la forme et les contrastes de couleurs pour les symboles liés au port de masque ou de lunettes.

📌 Ces évolutions visent à renforcer la reconnaissance immédiate des obligations en milieu professionnel, y compris pour les travailleurs non francophones.

⚠️ Pourquoi c'est important pour vous ?

- Une signalisation obsolète ou non conforme peut être relevée lors d'un contrôle de l'Inspection du travail ou d'un audit sécurité.
- Un pictogramme mal compris ou vieilli peut entraîner une mauvaise interprétation des consignes, donc une prise de risque.

Astuce prévention

Le saviez-vous ?

Un salarié qui porte mal son EPI est aussi exposé qu'un salarié non protégé.

🎯 Animez un mini-jeu de 5 à 10 minutes avec vos équipes :

📷 Montrez une photo d'un salarié équipé (ou non) d'un EPI.

👉 Demandez : "Bon ou pas bon ? Pourquoi ?"

🗣️ Faites commenter, corrigez si besoin, puis rappelez la règle.

🎯 Simple, rapide et efficace pour ancrer les bons réflexes... sans faire la leçon !

Focus du mois

EPI : obligation, sélection et bonnes pratiques

Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) sont souvent vus comme une évidence. Pourtant, mal choisis ou mal portés, ils peuvent devenir une fausse sécurité. Il est donc essentiel de comprendre leur rôle, leurs exigences réglementaires et leur bon usage.

📌 Ce que dit la réglementation

Conformément au Code du travail (articles R4321-4 à R4323-95), l'employeur doit :

- évaluer les risques,
- fournir gratuitement des EPI adaptés et conformes (marquage CE),
- former les salariés à leur utilisation et entretien,
- et veiller à leur bon état et renouvellement.

💡 Les EPI n'interviennent qu'en dernier recours, après avoir tenté des mesures de prévention collective.

🔧 Bien choisir un EPI, c'est :

- ✓ L'adapter au risque identifié (ex : chimique, thermique, coupure)
- ✓ Vérifier sa conformité aux normes (EN 166, EN 388, etc.)
- ✓ S'assurer de sa compatibilité avec d'autres EPI
- ✓ Tenir compte du confort et de l'adhésion des salariés

🧑 Bonnes pratiques

- Former au bon port des EPI
- Contrôler régulièrement leur état
- Remplacer tout EPI usé ou inadapté
- Mettre à jour le DUERP en lien avec les situations nécessitant un EPI

🎯 Conseil AF SST 56

Un audit EPI permet de faire le point sur vos pratiques et vos équipements.

Nos formations incluent également des séquences pratiques pour renforcer les bons réflexes.

📖 Références juridiques

Code du travail :

- Article L. 4121-1 à L. 4121-5 : principes généraux de prévention
- Articles R.4321-1 à R.4323-95 : obligations relatives aux EPI (mise à disposition, conformité, usage, formation, entretien)

Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 : relatif aux exigences minimales concernant les EPI

Directive européenne 89/656/CEE : base de la réglementation sur les EPI

Normes principales à connaître (selon les types d'EPI) :

- EN 166 : protection des yeux
- EN 397 : casques de protection
- EN 388 : gants contre les risques mécaniques
- EN 149 : masques FFP contre les particules
- EN ISO 20345 : chaussures de sécurité

POINTS CLES A RETENIR

- Les EPI sont une protection individuelle, jamais une solution collective.
- Leur fourniture, entretien et formation au port sont obligatoires.
- L'EPI doit être conforme, adapté et accepté.
- Un EPI mal porté = une fausse sécurité.

LE CONSEIL AF SST 56

Faites régulièrement le point avec vos équipes :

Quels EPI sont utilisés ? Sont-ils bien compris ? Sont-ils encore adaptés ?

AF SST 56 vous accompagne pour auditer vos pratiques EPI ou organiser un atelier participatif.

L'article du mois prochain :

EPI → obligation, sélection et bonnes pratiques

👉 ActusSST 56, c'est aussi votre actu !

Envie de voir un thème abordé ? Envoyez vos suggestions à AF SST 56.

Pour nous contacter :

